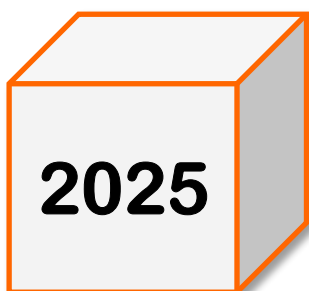


Livret d'accueil

Médecine Soins Médicaux et de Réadaptation



**Centre Hospitalier
Belnay de Tournus**

Sommaire

Informations pratiques.....	p 3
Votre entrée.....	p 4
Vos interlocuteurs.....	p 5
Votre séjour.....	p 6
Vos droits.....	p 9
Votre sortie.....	p 14
Prestations complémentaires.....	p 15
Autres structures.....	p 16

Mot de la direction

Bienvenue au Centre Hospitalier Belnay de Tournus

Nous vous remercions pour votre confiance et nous vous souhaitons un bon séjour

Nos équipes sont à votre écoute pour vous donner les soins et l'accompagnement nécessaires

**La qualité et la sécurité des soins sont très importantes pour nous
Nous mettons tout en place pour que votre séjour se passe bien**

Informations pratiques

Le Centre Hospitalier Belnay assure des activités de

- Médecine
- Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR)
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

D'autres services sont proposés

- Service de soins à domicile (SSIAD)
- Centre de ressources territorial (CRT)
- Accueil de jour
- Hébergement temporaire en EHPAD
- Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA)
- Portage de repas

Nos coordonnées :



627 avenue Vitrier - 71700 Tournus



03 85 27 47 67



www.ch-tournus.fr

Votre entrée

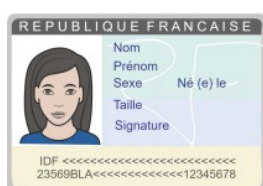


Bureau des admissions

- du lundi au vendredi
- de 9 heures à 17 heures

Je prends mes documents avec moi

- une pièce d'identité

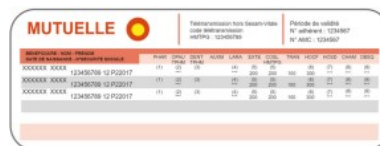


- pour la prise en charge

ma carte vitale

ma carte mutuelle

mes documents de santé



- si je suis en situation de handicap

ma carte mobilité inclusion

mes outils de communication



- si je prends un traitement médical

mes médicaments

mes ordonnances



Les frais d'hospitalisation

Les tarifs sont affichés.

Certains frais sont pris en charge et d'autres sont à votre charge comme la télévision, le téléphone...



Vos interlocuteurs

Les agents du bureau des admissions

Ils sont situés dans le hall d'entrée

Ils constituent mon dossier administratif

Ils me fournissent les informations de ma prise en charge



Le personnel des services de soins

Il m'accueille et me soigne

Il comprend :

médecins, cadre de santé, infirmiers, aides-soignants

psychologue, diététicien, kinésithérapeutes ...

Des étudiants effectuent des stages de formation pratique



L'assistante sociale

Son bureau est situé au troisième niveau service SMR

Elle étudie avec moi l'aspect financier et social de ma sortie

Elle me conseille et m'aide dans mes démarches administratives



Les référents handicap

Ils sont là pour faciliter ma prise en charge

Ils peuvent m'accompagner et faire le lien avec les équipes de soins

Pour les contacter, je demande au bureau des admissions ou à l'équipe de soins



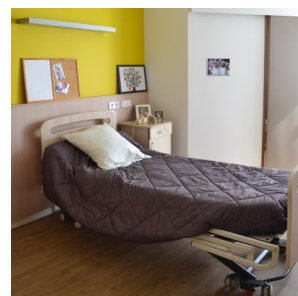
Secret professionnel

Tous les professionnels doivent respecter le secret professionnel c'est-à-dire ne pas donner des informations médicales ou privées sans mon accord.

Votre séjour

Chambre

Je dispose d'une chambre individuelle ou double avec un lavabo, un cabinet de toilettes et une douche pour certaines chambres



Affaires personnelles

J'apporte :

- mes affaires de toilette
- mes vêtements pour la journée et la nuit
- des chaussures adaptées



Repas



Petit-déjeuner



Déjeuner



Dîner

Je peux demander une collation nocturne

En SMR, le déjeuner et le dîner sont servis en salle à manger

J'ai le droit de donner mes préférences pour le repas



Un proche peut manger avec moi

Je commande 48h à l'avance auprès de l'équipe de soins

Visites

Elles sont autorisées de 13h à 20h

Des dérogations sont possibles



5

Votre sécurité

Un système de vidéo protection est présent sur le site de l'établissement

Votre séjour

Les services en plus

Télévision

Un chèque de caution de 60 euros me sera demandé
Je serai facturé 4 euros par jour



Téléphone

L'ouverture de la ligne coûte 10 euros
Ensuite je paye les consommations
Les téléphones portables sont autorisés



Internet

Le réseau Wifi est gratuit
Je me connecte sur « BELNAY-PUBLIC »



Distributeur de boissons et friandises

Il est à disposition dans le hall d'entrée



Courrier

Mon courrier affranchi peut être déposé au bureau des admissions ou confié à l'équipe de soins



Linge

Si aucun proche ne peut laver mon linge, il peut être lavé par l'hôpital après accord du cadre de santé
Le forfait est de 10 euros puis 1.40 euro par kilo lavé.



Livres

Des livres peuvent m'être prêtés



Votre séjour

Aumônerie catholique

Comment la joindre ?

Contacter Françoise Luc au 06 03 77 41 25

Elle peut contacter :

- le prêtre de la paroisse
- le responsable de la confession religieuse de mon choix

Je peux aussi demander :

- au personnel soignant
- à la cure de Tournus au 03 85 51 03 76

Les règles de vie de l'hôpital

- Je respecte les lieux et la tranquillité de tous
 - Je peux demander à ce que ma présence ne soit pas divulguée à des personnes extérieures
 - Je ne fume pas et ne vapote pas
- Pour arrêter vous pouvez appeler le **3969**
- Je n'introduis et ne bois pas d'alcool
 - Les fleurs et les plantes sont interdites
 - Je ne mets pas sur les réseaux sociaux des photos et commentaires sur :
 - l'hôpital
 - les patients
 - le personnel
 - Les animaux sont interdits
 - Je ne garde pas d'objets de valeurs ou des sommes d'argent importantes dans ma chambre

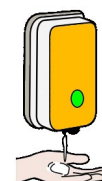


Un dépôt est possible

En cas de vol, l'hôpital n'est pas responsable

- Je respecte les règles d'hygiène expliquées par l'équipe de soins
 - En cas d'incendie, j'écoute les consignes du personnel

Ne jamais revenir en arrière



Vos droits

La CDU

La Commission Des Usagers est mon relais pour :

- prendre en compte mes réclamations sur mon séjour
- pour améliorer la qualité de ma prise en charge.



La CDU est présidée par Madame Joëlle VOISIN

Elle est composée de :

- **représentants des usagers**
- **médiateurs médicaux** pour les questions liées aux soins
- **non médicaux** pour les questions non liées aux soins

Pour contacter la CDU

Mail : representantsdesusagers@ch-tournus.fr

Courrier :

Centre Hospitalier Belnay

Représentants des usagers

627, avenue Henri et Suzanne Vitrier

71 700 TOURNUS

Tél. : 03.85.27.49.72 (secrétariat de la direction)

Contacts des représentants des usagers

M^{me} Joëlle VOISIN : 06.12.22.96.91

M^{me} Dominique BOSIO : 06.08.84.93.76

M. Alain HEYMANN : 07.63.31.74.66

M. François GIRARD : 06.22.14.85.91

Ils assurent une permanence 4 fois par an dans le hall d'entrée de l'hôpital (planning affiché).

Vos droits

Personne de confiance

La personne de confiance est :

- une personne majeure qui accepte d'être ma personne de confiance
- à qui je fais confiance. Elle respecte ce que je veux
- avec qui j'ai parlé de mes convictions et de mes choix concernant ma santé

La personne de confiance m'aide :

- à comprendre les mots du médecin,
- à faire des choix pour ma santé
- à exprimer ce que je veux dire

Son avis est plus important que celui de ma famille ou de mes proches

- à connaître et comprendre mes droits.

Je peux la désigner à tout moment

Directives anticipées

Les directives anticipées expliquent comment je veux être soigné si je ne peux plus m'exprimer

Je peux les écrire

Je peux être aidé par ma personne de confiance ou l'équipe de soins.

J'ai le droit d'exprimer mes souhaits :

- à n'importe quel âge
- même si je suis en bonne santé

Mon médecin lit le document

Ma personne de confiance peut aussi le lire

Mes directives anticipées ont une durée de vie illimitée

Mais je peux les changer ou les annuler quand je veux

Vos droits

Dossier patient

J'ai le droit d'accéder à mon dossier médical

Je le demande par écrit à la direction de l'hôpital

Je peux le consulter sur place avec mon médecin
ou demander une copie qui me sera envoyée chez moi



Les dossiers médicaux sont conservés 20 ans par l'hôpital à partir de mon dernier séjour

Mon espace santé

Sur Internet, je peux accéder à Mon espace santé



Je peux trouver :

- mon Dossier Médical Partagé (DMP)

C'est comme un carnet de santé

Mon médecin peut le consulter

- une messagerie sécurisée

Mon médecin peut m'envoyer des documents

- un agenda de santé pour noter mes rendez-vous et recevoir des rappels pour mes vaccins

Soins palliatifs :

Ce sont des soins :

- pour avoir moins mal
- pour me sentir mieux dans mon corps
- pour me sentir mieux dans ma tête

Protection juridique des majeurs :

Si je ne suis plus en mesure de gérer mes biens, il est nécessaire que je sois représenté ou assisté pour protéger mes intérêts

Vos droits

Bientraitance

C'est m'accompagner le mieux possible

J'ai le droit :

- d'être soigné
- de garder un lien avec ma famille
- d'avoir des réponses à mes questions
- d'être soulagé si j'ai des douleurs
- d'être écouté
- d'être respecté
- d'avoir des informations accessibles pour ma santé



Si j'estime être victime d'actes de maltraitance, je peux appeler le **3133**

Consentement et information sur mon état de santé

Le **consentement** c'est donner son accord

Il doit être libre et éclairé après avoir reçu une information loyale, claire et appropriée à mon état de santé

Libre veut dire que ça vient de moi-même. C'est mon choix personnel

Eclairé veut dire que j'ai bien compris les informations

Refus de soins

Je peux refuser des soins en pleine connaissance de cause

Mon médecin doit donc m'informer des conséquences certaines et prévisibles de ma décision sur mon état de santé

Vos droits

Règlement général de protection des données

On l'appelle RGPD

Il décrit les règles à respecter par l'hôpital pour protéger mes informations privées et mes informations de santé.

Informatique et liberté

Le système informatique de l'hôpital gère des données m'appartenant
Il les protège

Mes données sont uniquement accessibles aux professionnels de santé

J'ai le droit :

- d'accéder à mes données
- de les rectifier
- de m'opposer à leur enregistrement

Don d'organes

Faire don d'un de ses organes ou de certains tissus après le décès est un geste généreux et utile.

Si j'y suis opposé, je dois m'inscrire sur le Registre national des refus.



Droit à l'expression

J'ai le droit de faire une réclamation quand je ne suis pas content du service rendu ou quand j'attends une réponse à ma demande.

Je peux en parler à l'équipe de soins.

Je peux écrire à la direction

Je peux aussi exprimer ma satisfaction.



Votre sortie

La date de ma sortie est fixée par mon médecin en accord avec moi et le cadre de santé

Retour à domicile

Suivi de mon traitement

Tous les documents nécessaires me seront remis le jour de ma sortie

Transport

Si mon état de santé le justifie :

- mon médecin prescrira un bon de transport
- la secrétaire médicale contactera la société de mon choix

Bulletin de sortie

Il me sera remis au Bureau des admissions si j'en ai besoin

Règlement de mes frais de séjour

Les frais en lien avec mon hospitalisation sont à régler au Bureau des admissions

Sortie vers une autre structure

Avant ma sortie, elle est discutée avec :

- mon médecin
- le cadre de santé
- avec mes proches si je le souhaite

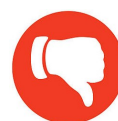
Toutes les démarches sont gérées par le service

Votre avis nous intéresse

Un questionnaire de sortie me sera remis à la fin de mon séjour.

Merci de prendre quelques instants pour y répondre

Un membre de l'équipe peut m'aider



Prestations complémentaires

Accueil de jour

L'accueil de jour est une structure de répit pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées résidant à domicile.

C'est une maison de plain-pied adaptée avec un jardin.



SSIAD

Le service de soins infirmiers à domicile permet, sur prescription médicale, d'assurer aux personnes âgées :

- des soins d'hygiène
- des soins infirmiers
- les aides nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie

CRT

Un Centre de Ressources Territorial propose des solutions d'accompagnement complémentaires aux prestations existantes comme le portage de repas, les services d'aides à domicile...

Il permet aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible.



Portage de repas

L'hôpital propose des livraisons de repas à domicile :

- le midi et le soir
- 7 jours sur 7
- dans un secteur défini

Vous pouvez vous renseigner :

du lundi au vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 16h



Autres structures

R3S

Le Réseau Santé Social Solidaire est une association

Ses missions :

- maintenir un niveau de qualité et de prise en soin de la population
- « Aller-vers » les personnes vulnérables



Le Réseau Santé Social Solidaire regroupe **3 structures** :

CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination :

- informer sur les droits, allocations, prestations
- conseiller pour favoriser le maintien à domicile
- aider pour remplir des dossiers
- évaluer vos besoins à domicile



MLA

La Maison Locale de l'Autonomie :

- informer sur les droits, les prestations
- aider pour remplir des dossiers



CPTS

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Tournugeois :

- un réseau de professionnels de la santé, du médico-social et du social
- un projet de santé répondant aux besoins de la population

Pour plus d'informations, consultez le site Internet :
www.r3stournus.fr